

Mise à l'enquête de l'oeuvre cadastrale, La Ferrière lot 3

Les secteurs agricoles et forestiers du territoire communal de La Ferrière ont fait l'objet d'un abornement et d'une nouvelle mensuration.

L'abornement, le plan du registre foncier et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du 11 avril 2022 au 13 mai 2022

à l'administration communale de La Ferrière, Rue des Trois-Cantons 20, 2333 La Ferrière (loi cantonale sur la géoinformation [LCGéo], article 38).

La mutation 435/2021/2 est en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le mercredi 27.04.2022, de 8h00 à 12h00, et jeudi 28.04.2022, de 14h00 à 17h30, Monsieur Jacques Giaucque, ingénieur géomètre, se trouvera à la salle des sociétés (salle du 1^{er} étage de la halle polyvalente) pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'oeuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle [OMO], article 29).

La Ferrière, le 8 avril 2022

Le Conseil Communal